

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à 17h30 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois.

Le secrétaire de séance : Olivier REGORD.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents à la séance : 22 Pouvoirs : 3
DATE DE LA CONVOCATION	25 juillet 2023
SÉANCE DU	31 juillet 2023

Objet : Vente d'un véhicule du service technique « Camion de collecte des cartons ».

Présents : Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHÉLÉMY, Jacqueline PUGET, Alain LAURENS, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Rémy FREY, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Claude VALLIER, Pascal DE LOUTCHEK, Olivier REGORD, Christian AUBERT, Françoise BELLANGER, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Alexandra BUTEL, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Jean-François CONTOZ, Jean BANAL, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET donne pouvoir à M. Alain BOYOD, Alexandra BUTEL donne pouvoir à Jacqueline PUGET, Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Françoise BELLANGER.

Le président expose que ce véhicule, MITSUBISHI Fuso, immatriculé 1072-LC-05, servait à la collecte des cartons et qu'il n'est plus utilisé, suite à une série de pannes. Ce véhicule date de 2008.

M. François RAMOS a fait une offre d'acquisition d'un montant de 13 000 € TTC. Ce montant correspond au prix de véhicules de même type et de même état.

Le bureau communautaire a émis un avis favorable à cette cession lors de sa séance du 20 juin 2023.

➤ **Après en avoir délibéré,** le Conseil communautaire :

- Approuve la vente de ce véhicule à M. François RAMOS au montant proposé ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer tous les documents s'y afférant ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-De_2023_093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2023

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	22 dont 3 pouvoirs
Contre :	-
Abstention :	-

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Olivier REGORD

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Télérécours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-De_2023_093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2023